

Un enclos d'hivernage (cour d'exercice)

Au sens du *Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie*, (FPBQ et al., 1999), ci-après appelé le Guide bovins de boucherie, un enclos d'hivernage fait partie d'une installation qui permet de loger les animaux à l'extérieur pendant la période hivernale. Ce type d'installation « [...] comporte notamment un bâtiment de service, des enclos d'hivernage aménagés à faible et haute densité, une aire d'alimentation, des abris pour les veaux et une bande de végétation filtrante pour le captage des eaux contaminées¹ ».

L'enclos à faible densité est un « enclos extérieur sur sol naturel où les bovins passent la majorité de la période d'hivernage. L'eau et les aliments sont amenés au troupeau² ». Quant à l'enclos haute densité, « il s'agit d'un enclos extérieur plus restreint, utilisé tantôt comme aire pour la surveillance des vêlages, tantôt comme enclos d'appoint pour garder le troupeau pendant les périodes critiques d'automne et de printemps. La durée de séjour dans cet enclos doit être réduite au minimum³ ».

¹ FPBQ et al., 1999, p. 16

² FFBQ et al., 1999, p. 16

³ FPBQ et al., 1999, p. 17